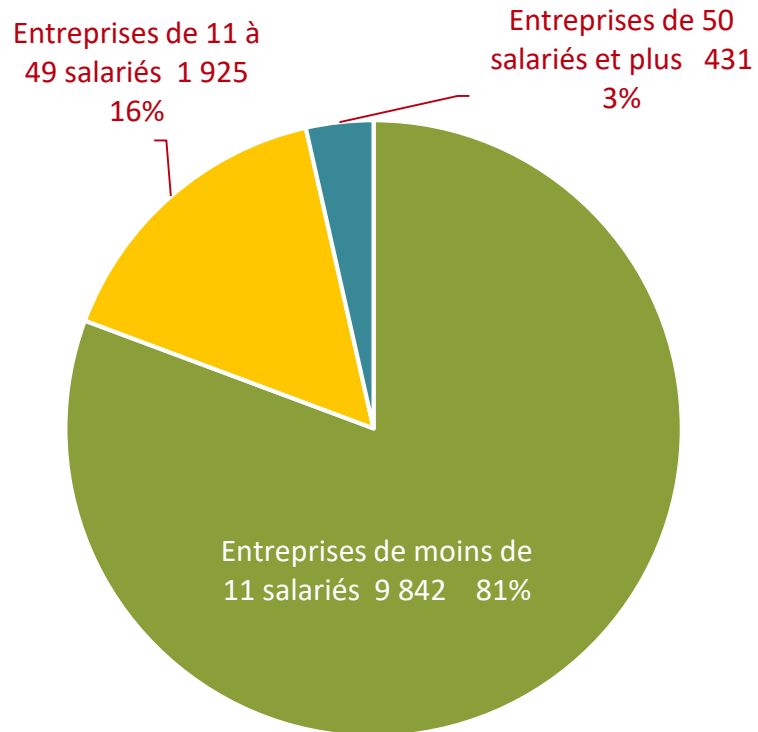


Rapport d'activité 2024



Adhérents

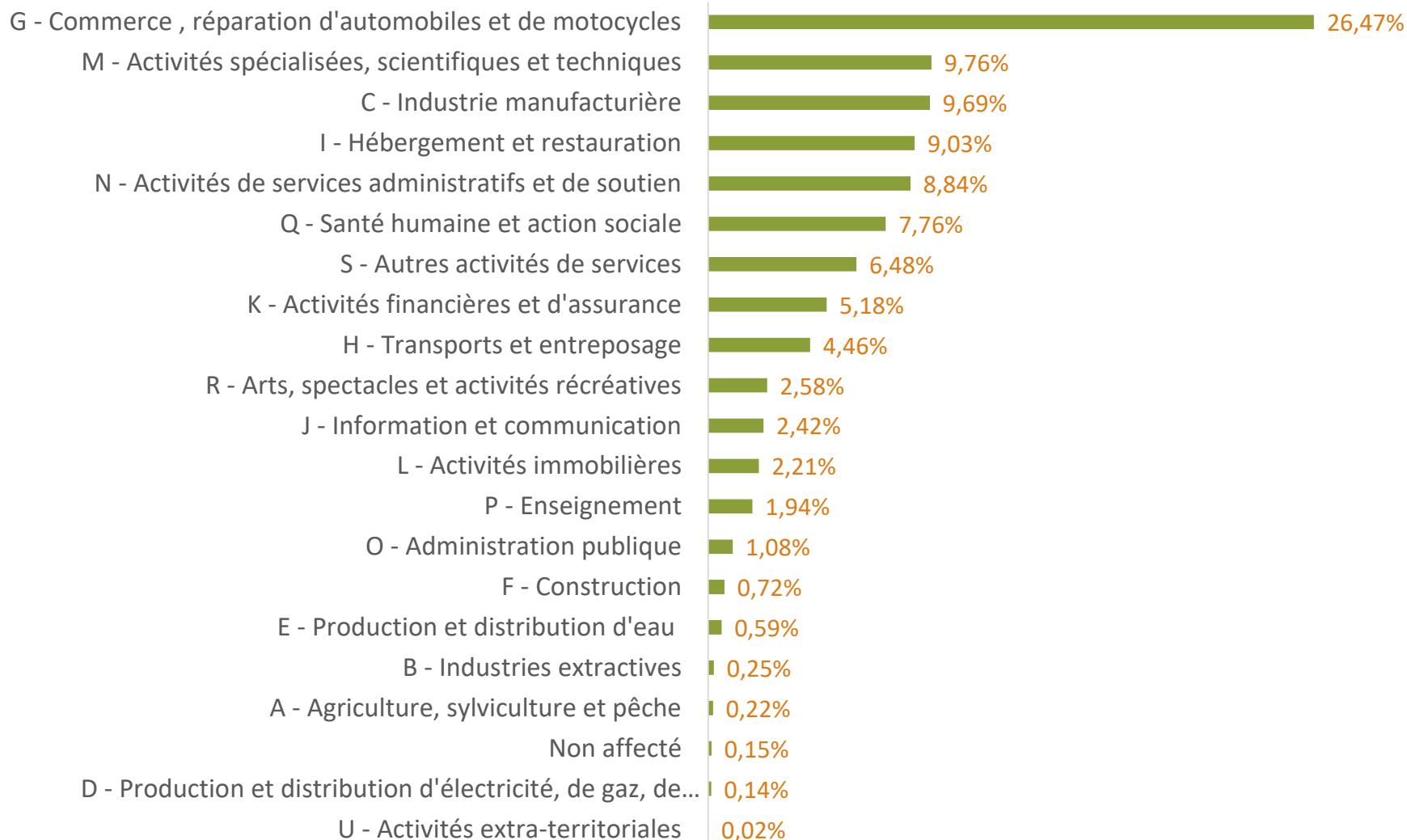
Répartition des adhérents par taille d'entreprise



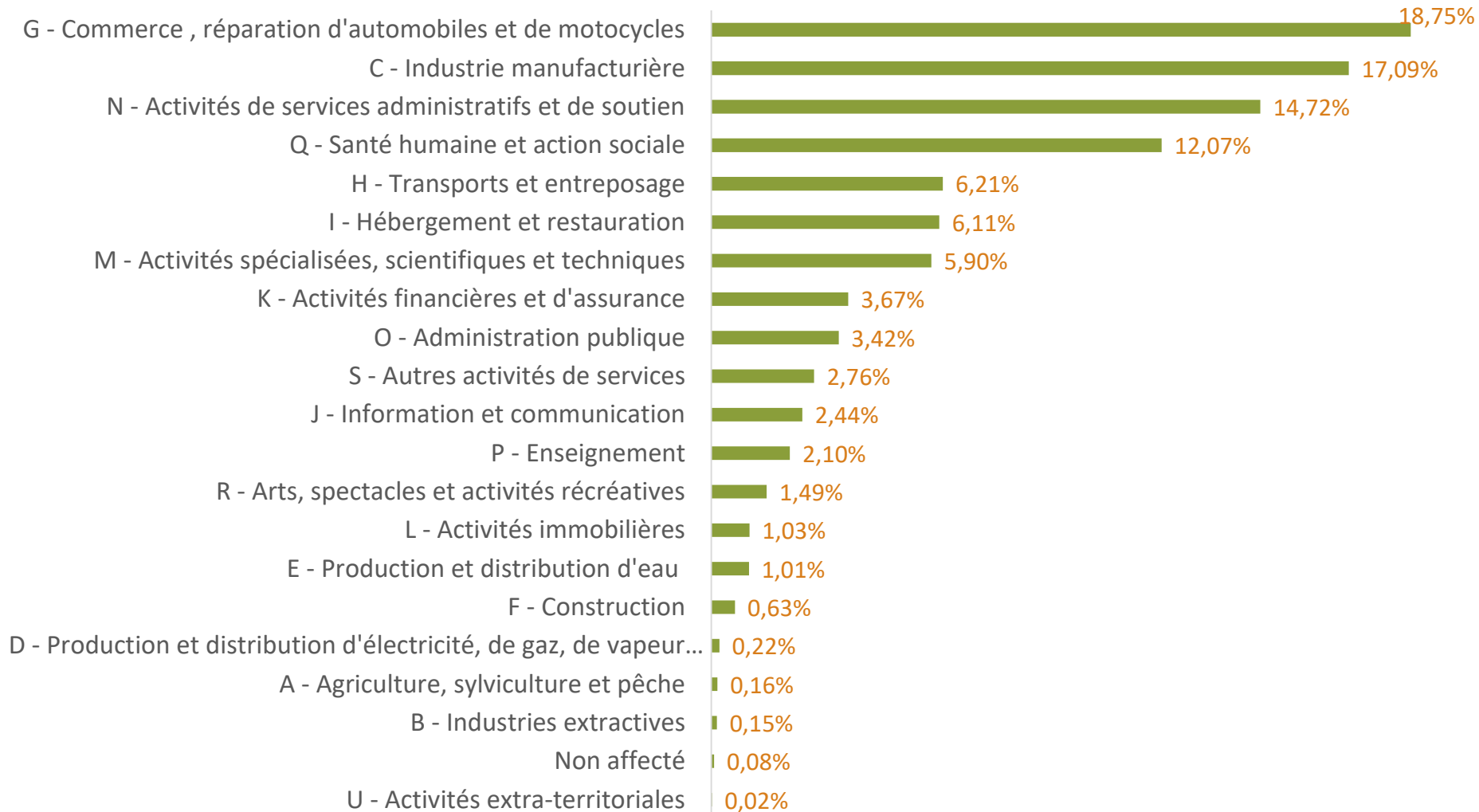
12 430
entreprises
adhérentes
(- 5%)

2020	2021	2022	2023
11 533	11 528	11 913	13 077

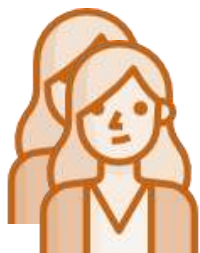
Adhérents par secteur d'activité



Salariés par secteur d'activité



Salariés suivis



124 974 salariés suivis (hors intérimaires)

Evolution des effectifs déclarés entre 2020 et 2024 (hors intérimaires)

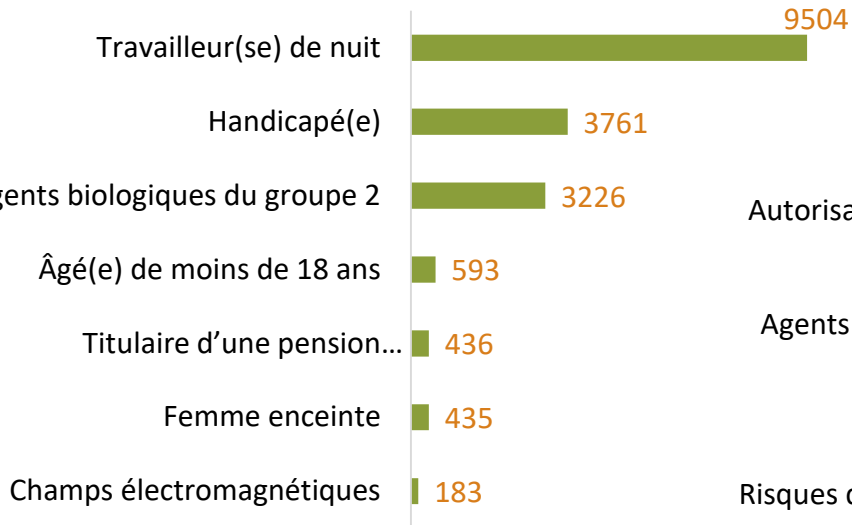
	2020	2021	2022	2023	2024	Différence
Total salariés déclarés	116 501	112 778	116 807	126 134	124 974	- 0,92%
Suivi individuel (SI)	90 927	88 292	91 312	92 829	88 492	- 4,67%
Suivi individuel Adapté (SIA)	5 914	5 828	5 958	7 950	9 241	+ 16,23%
Suivi individuel Renforcé (SIR)	19 660	18 668	19 660	25 355	27 241	+ 7,44%



3 334 visites intérimaires

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'intérimaires	10 860	10 212	7 292	12 633	10 272
Nombre de visites réalisées	3 422	4 343	3 800	3 643	3 334

Expositions professionnelles déclarées

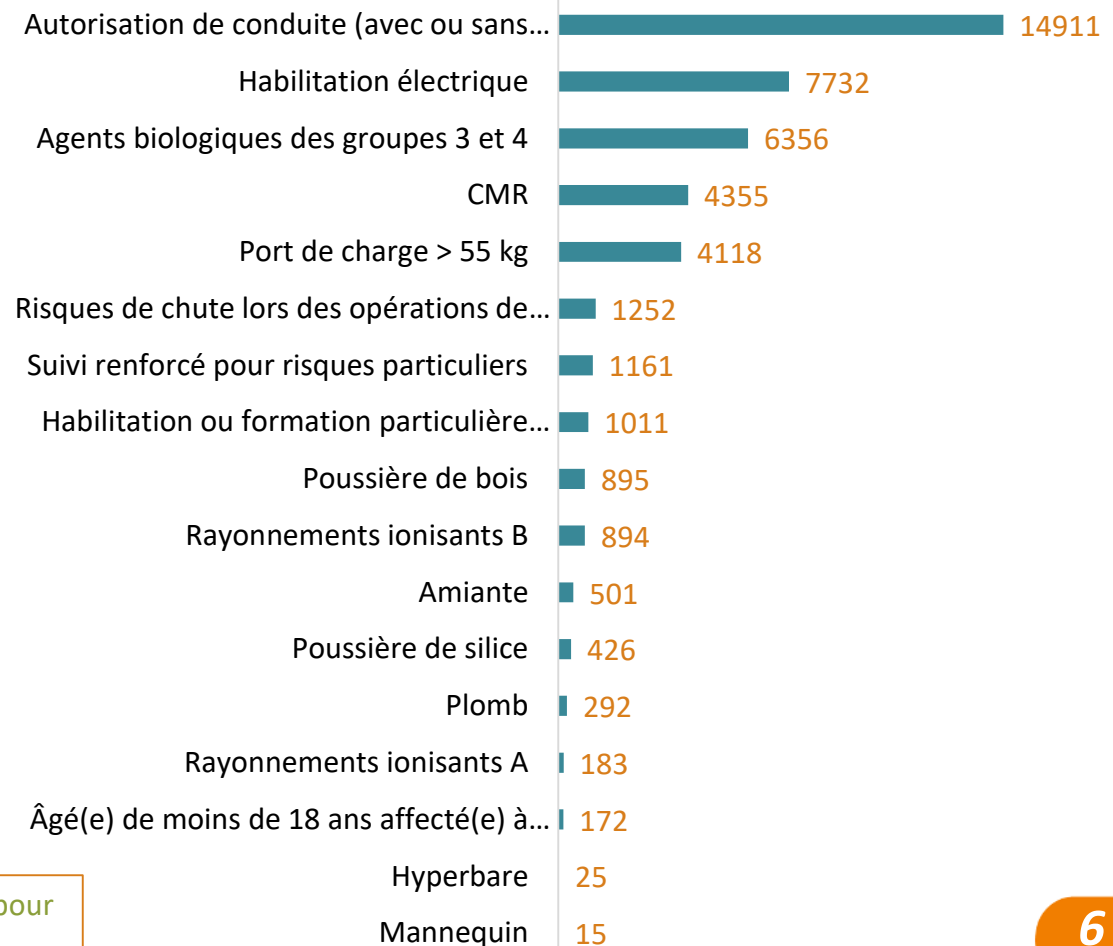


Salariés déclarés en Suivi Individuel Adapté



CMR = Agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)

Salariés déclarés en Suivi Individuel Renforcé



Visites

	Total 2023	Médecins	Infirmiers-es	Total 2024	Différence
Visites périodiques	19 575	7 124	11 595	18 719	- 4,57%
Visites d'embauche	26 670	8 123	16 197	24 320	- 9,66%
Visites de reprise	7 003	6 596	361	6 957	- 0,66%
Visites de pré-reprise	3 668	3 515	11	3 526	- 4,02%
Visites à la demande *	6 809	* 6 466	* 45	6 511	- 4,57%
Vaccination	73	23	10	33	- 121%
Visites de fin de carrière/fin d'exposition	27	28	0	28	+ 3%
TOTAL	63 825	31 875	28 219	60 094	- 6,20%

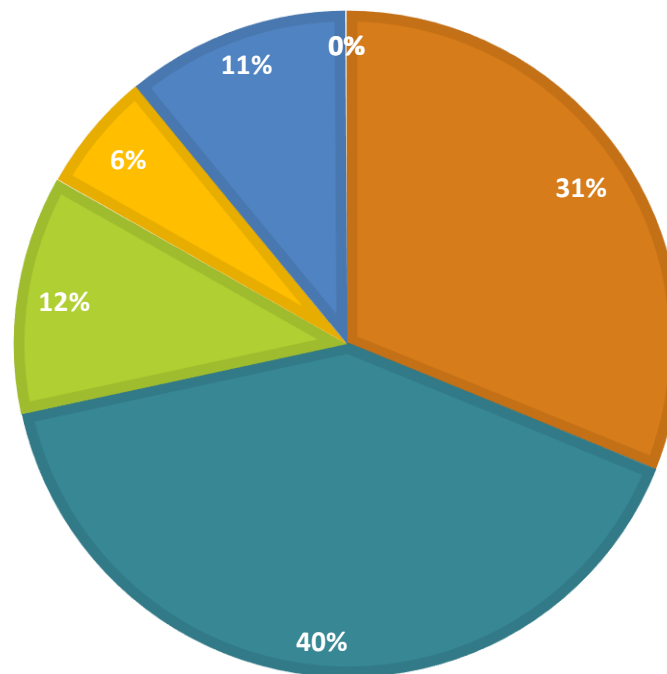
Visites à la demande réalisées par les médecins	
Médecin du travail	2 510
Employeur	1 948
Salarié	2 008
Total	6 466

Visites à la demande réalisées par les infirmier-es	
Médecin du travail	15
Employeur	25
Salarié	5
Total	45

Visites

Absences non excusées :
3 630
(baisse de 58% par rapport à 2023)

Taux absentéisme en
2024 = 5,6 %



- Visites périodiques
- Visites de reprise
- Visites à la demande
- Visites de fin de carrière/fin d'exposition
- Visites d'embauche
- Visites de pré-reprise
- Vaccination

Examens complémentaires

149 998

157 857 en 2023, soit - 5,23%

Examens complémentaires
réalisés ou prescrits/financés



4 250

réorientations (médecin traitant, ORL, cardiologue, MDPH...)
(+ 12,11% par rapport à 2023)

Type d'examen	Nombre d'examens
Tension	43 974
Vision de loin	43 543
Vision de près	43 333
Audiogramme	10 874
Bandelette urinaire	2 330
Autre	1 902
Vision des couleurs	553
Champs visuel	507
Autre examen vision	253
Spirométrie	221
Saturation en oxygène	178
Audiométrie	62
Température	43
Phorie	27
Glycémie capillaire	22
Examens prescrits/ordonnances	
Bilan sanguin	2 131
Électrocardiogramme	20
Radiographie pulmonaire	13



Inaptitudes et aménagement des postes



822

avis d'inaptitude
(- 2,19% par rapport à 2023)

2020	2021	2022	2023
399	498	704	840

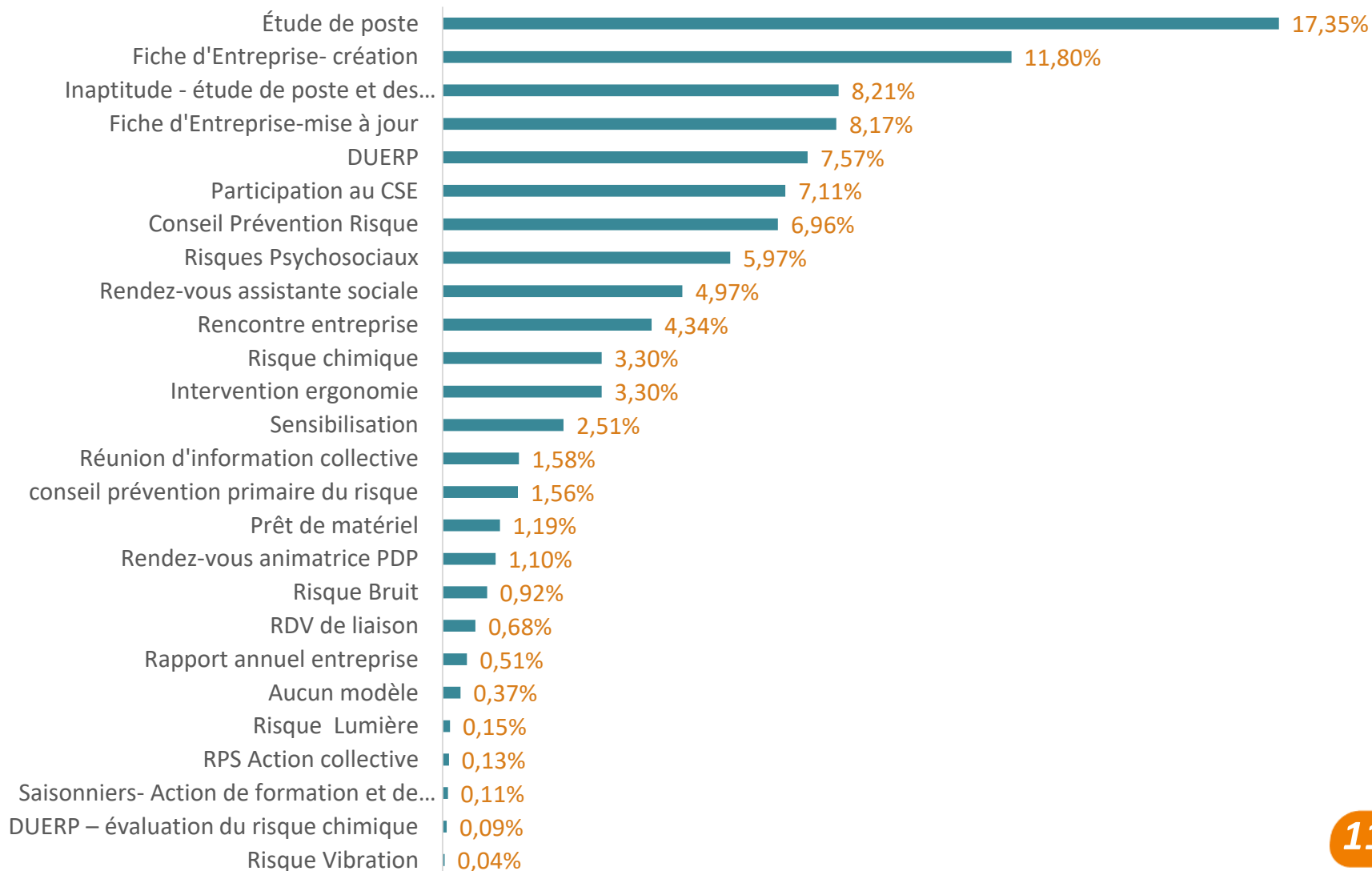


5 194

propositions d'aménagement de poste
(- 0,5% par rapport à 2023)

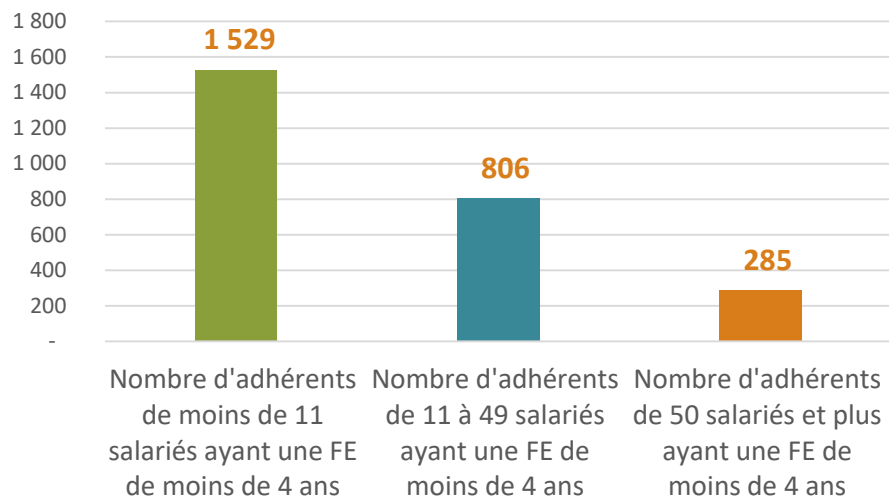
Actions en milieu de travail

4543 Actions en Milieu de Travail clôturées en 2024 soit + 19,05% par rapport à 2023



Actions en milieu de travail

Part des entreprises couvertes par une Fiche d'entreprise (FE) de moins de 4 ans



2021 : 495 entreprises ayant eu une mise à jour ou une création de Fiche d'entreprise

2022 : 546 entreprises ayant eu une mise à jour ou une création de Fiche d'entreprise

2023 : 773 entreprises ayant eu une mise à jour ou une création de Fiche d'entreprise

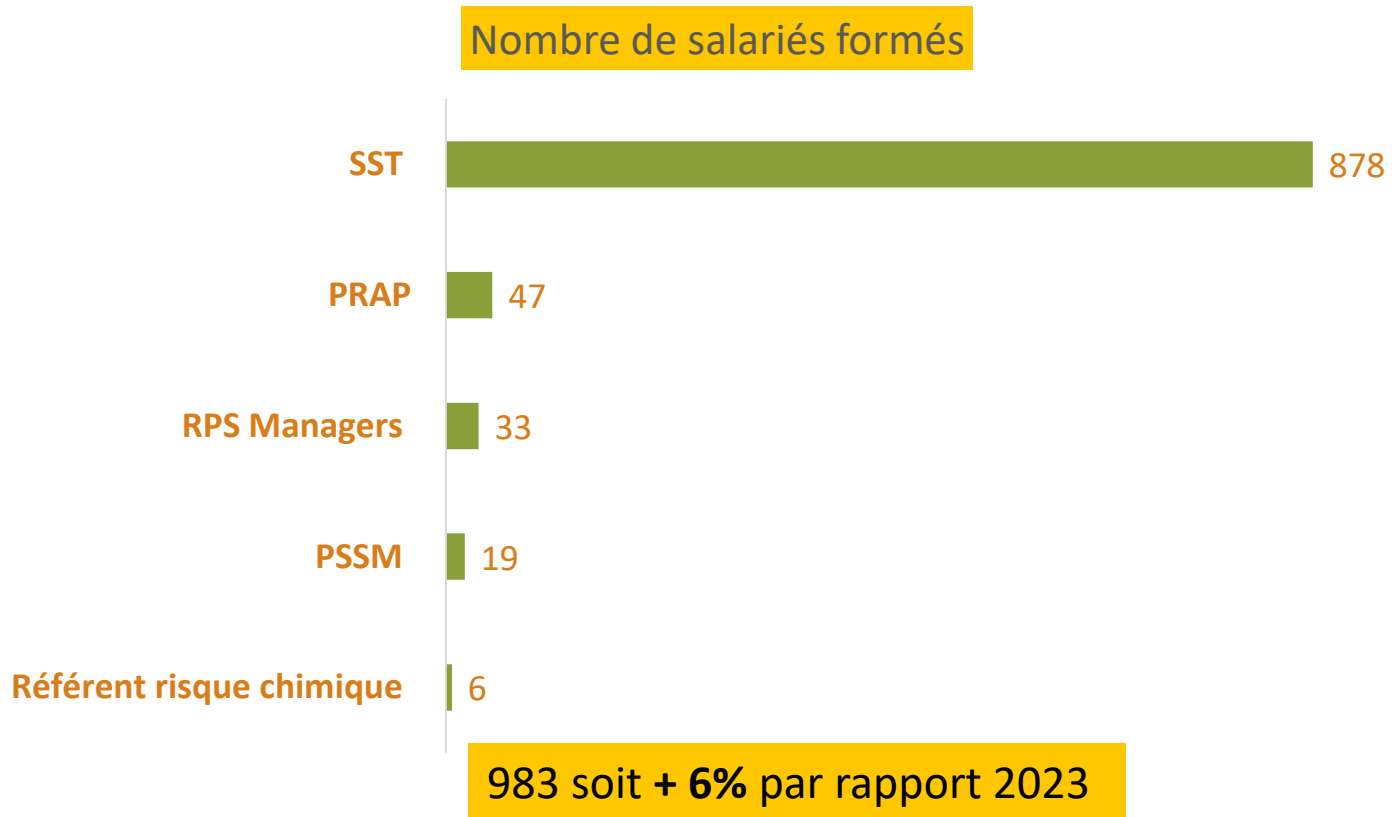
2024 : 794 entreprises ayant eu une mise à jour ou une création de Fiche d'entreprise

Soit une augmentation de 61% du nombre d'entreprises ayant eu une création ou une mise à jour de Fiche d'entreprise **entre 2021 et 2024.**



- **En 2024 : 41,50%** des adhérents ont bénéficié d'au moins une Action en Milieu de Travail **en 4 ans** dans leur entreprise
- **En 2023 : 39,50%** des adhérents ont bénéficié d'au moins une Action en Milieu de Travail **en 4 ans** dans leur entreprise

Formations dispensées par l'AIST 21



SST = Sauveteurs Secouristes du Travail
PRAP = Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
RPS = Risques psycho-Sociaux
PSSM = Premiers Secours en Santé Mentale

Ressources humaines



2024 - Indicateurs clés

Effectif

146

133,73
Equivalent
temps plein

% de femmes

80,55%

Age moyen

50,79 ans

31 équipes pluridisciplinaires

Recrutements 2024 :

17 nouveaux collaborateurs (tous contrats confondus en CDD, CDI et créations de poste)

- 1 médecin du travail
- 8 infirmières en santé au travail
- 3 assistantes d'équipe santé travail
- 1 intervenant en prévention des risques professionnels
- 3 membres de l'équipe Direction et Support
- 1 animatrice cellule prévention de la désinsertion professionnelle

Départs 2024 : 7 départs

- 1 médecin du travail
- 2 infirmiers santé au travail
- 1 intervenant en prévention des risques professionnels
- 1 assistante
- 2 membres de l'équipe direction support

Conclusions et avis de la Commission Médico-technique

La situation économique a évolué en particulier depuis les années COVID 2020-21. On note par exemple une évolution du rapport au travail chez les salariés et une augmentation visible de certains risques notamment des risques psycho-sociaux.

C'est pour cela que ce projet de rapport d'activité 2024 propose une mise en perspective des données listées avec les rapports précédents notamment l'après COVID de 2022 et 2023.

Les missions de l'AIST 21 ont évolué depuis plusieurs années et ont peu à peu été élargies à partir de sa mission essentielle de promotion de la santé au travail, à une activité plus sociale, avec une progression relative du nombre de visites de pré-reprise et de reprise, mais aussi à un rôle accru en santé publique du fait de la raréfaction du nombre de personnel soignant.

Compte tenu de ses effectifs et de l'évolution de la démographie médicale, l'AIST 21 fait face à ses obligations et notamment en matière de sécurisation des entreprises par rapport au cadre réglementaire. Il en est ainsi de l'augmentation des fiches d'entreprises réalisées, des aménagements ou changements de poste proposés après études de postes et des conditions de travail en progression constante.

Conclusions et avis de la Commission Médico-technique

Il est clair par ailleurs que l'AIST 21 doit faire face à des enjeux croissants liés à l'évolution constante du cadre réglementaire.

L'association aurait grand intérêt à bénéficier de moyens supplémentaires pour que chaque établissement, puisse bénéficier d'une fiche d'entreprise à jour tous les 4 ans.

Afin de permettre à l'AIST 21 de se concentrer sur ses tâches prioritaires, il faudrait :

- Sensibiliser les chefs d'établissement pour une mise en œuvre raisonnable de ce que l'on entend par « surveillance renforcée » impliquant une visite par un médecin (habilitation électrique et conduite d'engins automoteurs par exemple)
- Lors de la mise à jour de la réglementation dans ces deux domaines, que les employeurs puissent l'appliquer dès que possible.

Pour conclure, il faut souligner que le personnel de l'AIST 21 est fortement motivé et de qualité, qu'il est conscient des enjeux, et œuvre de manière permanente pour remplir ses missions pour le plus grand bénéfice des salariés et des employeurs.

**La Commission Médico-Technique a donné un avis favorable
à ce rapport d'activité le 12 mars 2025**